

<p style="text-align: center;"><b>Rapport de la sous-commission du budget 2007</b> <b>Dicastère de Monsieur Jean-Pierre Veya</b></p>
--

### **Composition de la sous-commission**

Madame Annie Clerc-Birambeau (PS)  
Monsieur Marc Schafroth (UDC)  
Monsieur Philippe Lagger (les Verts) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi 24 octobre 2006 de 13h30 à 19h30.

### **Les personnes rencontrées :**

La séance s'est déroulée selon l'ordre du jour suivant :

1. Secrétariat des Affaires culturelles : M. Hughes Wülser, Délégué culturel
2. Musées du « Parc » :
  - Mme Nicole Bosshart, Directrice-adjointe, Musée international d'horlogerie
  - Mme Sylviane Musy, Conservatrice du Musée d'histoire
  - M. Edmond Charrière, Conservateur du Musée des Beaux-Arts
  - M. Ludwig Oechslin, Conservateur du Musée international d'horlogerie
  - M. Jean-Michel Piguet, Conservateur-adjoint, Musée international d'horlogerie
3. Musée d'Histoire naturelle, M. Marcel Jacquat, Directeur des I.Z.
4. Bibliothèque de la Ville, M. Jacques-André Humair, Directeur
5. Secteur de la jeunesse :
  - M. Alexandre Bédât, Délégué à la jeunesse
  - M. Jean-Marie Tran, Chef de service, CAR
6. Service des Sports
  - M. Daniel Piller, Chef du service des Sports
  - M. Alexandre Houlmann, Chef du service des Sports adjoint

### **En préambule**

En début de séance deux questions d'ordre général concernant l'hôpital sont posées.

Il est tout d'abord relevé que l'hôpital a refusé d'engager une jeune personne se proposant de faire un apprentissage d'assistante en soins communautaires. Si l'hôpital refuse d'engager des jeunes gens de cette filière de formation, qui assurera le renouvellement des forces de travail ?

Ensuite, il est fait remarquer que des engagements de personnel se sont faits dans le secteur des soins intensifs sans procéder à des postulations internes. Monsieur Jean-Pierre Veya se renseignera.

En outre, Monsieur J.-P. Veya donne quelques informations concernant les Sports et le Naturama. Elles seront évoquées dans l'analyse des différents services.

### **1. Secrétariat des affaires culturelles**

Le départ à la retraite de M. H. Wülser provoquera une réorganisation du secrétariat.

La nouvelle déléguée, Mme D. Agustoni, a été engagée à 60%. Elle reprend tout ce qui touche à l'événementiel. Elle assurera les contacts avec toutes les structures non communales subventionnées. A l'avenir elle pourrait aussi s'occuper de tâches telles que marketing, sponsoring, recherches de fonds.

M. Jean-Daniel Jeanneret, architecte du patrimoine, travaillant déjà au service de l'urbanisme, assumera les 40% restant du poste. Il s'occupera plus spécialement de tous les problèmes liés au patrimoine (musées, bibliothèque), ainsi que du dossier concernant l'UNESCO et des suites à donner à l'événement « Art Nouveau ». A ce propos, la création au MBA d'une salle réservée à ce courant artistique est en cours d'étude.

Le fonctionnement du secrétariat sera finalisé au début 2007 avec l'entrée en fonction de Mme D. Agustoni. Les rôles assignés à chacun n'excluent pas mais rendent indispensable le travail en équipe en collaboration avec M. Jean-Pierre Veya.

Le secrétariat des affaires culturelles maintiendra ses collaborations avec « Tourisme neuchâtelois » pour tout ce qui concerne les visites et produits à mettre en avant pour ces dernières.

La décision du Conseil communal de diminuer la contribution volontaire de Fr. 2.— (peut-être Fr. 4.—) par habitant à Tourisme neuchâtelois s'inscrit dans le souci d'économies mais aussi parce que la situation a évolué. Autrefois, Tourisme neuchâtelois était présent dans les trois villes seulement. Aujourd'hui, il est partout dans le canton. Notre contribution subventionne donc indirectement les autres communes.

## Questions

**3190300** Frais de billetterie : Fr. 45'000.—. Il s'agit d'un nouveau poste. Ces frais figuraient auparavant au poste 3651600, Activités théâtrales.

**3651800** Musée paysan : Fr. 107'000.—. La hausse du poste par rapport au budget 2006 est due à une adaptation du budget aux dépenses réelles de ces dernières années tenant compte des frais de chauffage.

**3656000** Maison Blanche : Fr. 23'000.—. L'augmentation de la subvention en espèces est compensée par un abandon des prestations en personnel.

**3657000** Les Amplitudes : Fr. 10'000.—. Plutôt que de budgéter Fr. 20'000.— tous les 2 ans, il a été décidé de lisser les dépenses en budgétant Fr. 10'000.— par an. Les Amplitudes désirait doubler son budget pour 2007. Les partenaires financiers ont refusé. En l'état actuel, on ne sait pas encore si Les Amplitudes auront lieu en 2007.

A propos de la Fondation Arc en Scènes, contrairement à ce qui avait été pensé, il est constaté que la diversité des spectacles proposés est positive financièrement. Il a été constaté une hausse de 12 % de la demande de places pour la saison 2005 – 2006 et de 15 % pour la saison 2006 – 2007. Sur proposition de M. J.-P. Veya, la sous-commission rencontrera une délégation du Comité directeur d'Arc en Scènes en janvier prochain afin de procéder à un large échange de vues sur ce sujet.

## 2. Musées du « Parc »

Les pistes cantonales consistant à regrouper les musées par thème et sur un seul site ont été abandonnées. Ces choix auraient impliqué des investissements considérables et engendré des charges supplémentaires plutôt que des économies.

Il est donc plus judicieux de penser à se renforcer localement en envisageant des collaborations avec Le Locle.

Il est regretté que la réflexion administrative proposée par le Conseil communal ait été prioritaire par rapport à une réflexion sur les contenus, sur ce que l'on veut comme musées, afin de trouver un fil rouge commun aux trois institutions.

Le souci premier du Conseil communal était lié aux impératifs financiers que chacun connaît mais il n'a pas empêché les réflexions sur le fond. Le personnel ainsi que les 3 commissions ont été associés à la démarche.

Il est prévu pour la rentrée culturelle 2007 de présenter quelque chose de hautement symbolique, avec un thème commun aux trois institutions.

Cependant dans la première phase, soit pour janvier 2007, il a été décidé de créer une administration centralisée, d'instituer une coordination lors des expositions temporaires en collaboration avec Le Locle.

Dans la deuxième phase, l'accent sera mis sur le contenu, en ayant en mémoire le dossier UNESCO ainsi que la pérennisation de l'événement « Art Nouveau ». La réflexion devrait se prolonger jusqu'à la fin de la législature.

A terme, il est imaginé de conserver, aux niveaux des Affaires culturelles, deux commissions de gestion :

- Une commission de gestion culturelle, nommée par le Conseil général, dans laquelle siègeraient des politiques et des représentants de la culture et du théâtre.
- Une commission de gestion des Musées, issue des commissions actuelles et nommée par le Conseil communal.

Les deux commissions devraient pouvoir se réunir en commun au moins deux fois par année.

Il faudrait toutefois conserver les commissions « de site » en lien avec « les sociétés d'amis » en déléguant certains de leurs représentants au sein de la commission des Musées.

## Questions

### Musée d'histoire

**3311000** Amortissement patrimoine administratif : Fr. 64'600.—. Il s'agit de l'amortissement du crédit d'étude concernant le réaménagement du Musée d'histoire. A noter, que le projet de liaison souterraine entre les musées a été abandonné.

**3141900** Frais divers de bâtiments : Fr. 3'000.—. Il s'agit d'un nouveau poste qui prend en compte les abonnements liés aux alarmes et à la sécurité. Ce nouveau poste apparaît également dans les autres rubriques.

En outre, il est à noter que les subventions sont difficiles à évaluer et qu'elles varient d'une année à l'autre en fonction des événements. Par exemple, une exposition comme celle concernant les frères Barrault est à ce niveau beaucoup plus rémunératrice que si elle concerne des personnages moins connus.

Il est aussi important de constater que l'événement « Art nouveau » a permis d'augmenter les recettes d'entrées et qu'il continue de susciter des intérêts parmi les visiteurs venus d'ailleurs.

### **3. Musée d'histoire naturelle**

La réflexion cantonale portant sur un seul MHN en collaboration avec Neuchâtel a été abandonnée. Comme pour les musées du « Parc », il est important de se renforcer localement.

L'implantation du MHN dans le bâtiment de l'Ancien Stand a toujours sa raison d'être. La proximité du parc du Bois du Petit Château et du Vivarium donne toujours tout son sens au projet.

Le projet initial du NATURAMA, irréalisable dans l'état actuel des finances, est largement revu à la baisse. Un rapport pour une demande de crédit de 2,5 millions pour l'installation du musée à l'Ancien Stand est en cours d'élaboration. Un étage du bâtiment serait destiné à entreposer le stock et l'autre à l'exposition. Avec un minimum de frais, il sera possible de s'installer dans ce bâtiment. Si les murs, la toiture et les fenêtres sont en bon état, il faudra tout de même refaire toute l'électricité, installer un monte-charge, créer une structure informatique.

La réflexion sur la gratuité ou non de tout le site se poursuit.

Un rapport concernant cette installation pourrait être présenté au Conseil général dans les 6 mois.

Les conditions de La Poste concernant la résiliation du bail actuel sont bonnes puisqu'il est prévu un délai de dédite d'un an. Si tout se déroule rapidement, il serait possible d'envisager une installation du MHN dans ses nouveaux locaux dans le courant de 2009.

Au Bois du Petit Château, la cage aux lynx est en fort mauvais état. Dans un avenir très rapproché, il faudra songer à totalement la refaire si l'on veut éviter un accident et l'éventuelle disparition d'un lynx dans la nature. Afin de disposer d'une cage solide, il faudra construire une structure métallique durable. Les frais seraient relativement élevés mais assureraient une durée de vie d'au moins 50 ans.

### **Questions**

#### **Musée d'histoire naturelle**

- 3011100 Traitement du personnel : Fr. 310'650.—. La hausse est liée à la progression salariale normale.

Il est constaté que le nombre de visiteurs a baissé de 50% depuis que les entrées sont payantes.

Le travail assuré par les vacataires donne entière satisfaction.

## **Parc zoologique et vivarium**

- 3017100 Traitement du personnel d'exploitation : Fr. 501'280.—. La baisse enregistrée par rapport aux comptes est due à un employé qui est accidenté depuis 2003. Son cas donne lieu à une bagarre juridique entre la SUVA et l'AI.

## **4. Bibliothèque de la Ville**

Nous sommes entrés dans la phase de bouclage des travaux. Le budget a été tenu. Il est même vraisemblable que les dépenses soient légèrement inférieures au budget. Le public et le personnel sont très satisfaits des nouveaux aménagements.

La bibliothèque de la Ville est désormais raccordée à la base de données des bibliothèques située à Martigny (200 bibliothèques). Ce nouveau raccordement devrait engendrer quelques économies.

En ce qui concerne le personnel, il y a eu un cumul de problèmes ces derniers mois :

- le départ à la retraite de la secrétaire de M. Humair ;
- le congé de maternité d'une employée, rallongé par 2 mois de congé non payé, suivi d'une baisse de 10% du taux d'activité ;
- la démission d'une employée de la discothèque.

Le Conseil communal a accordé quelques dérogations aux règles introduites concernant le délai de carence et le non remplacement des congés maternité car, si elles avaient été appliquées strictement, il y aurait eu une forte baisse des prestations. Malgré cela, et compte tenu du délai de carence qui a été maintenu en ce qui concerne le poste de la discothèque, cette dernière sera fermée tous les matins pendant six mois.

Actuellement, la bibliothèque compte 19 postes répartis entre les services. Dans certains services très spécialisés, tels que la discothèque ou le DAV, le personnel n'est pas nécessairement permutable. De ce fait, une absence peut engendrer de gros problèmes au niveau des prestations. De janvier à ce jour, la bibliothèque a perdu 1,55 poste de travail.

A la question de savoir si les amendes pour retard dans la restitution des ouvrages étaient assez élevées, le directeur relève que le tarif pourrait être augmenté de 10 centimes à 20 centimes par ouvrage et par jour, ce qui nous mettrait dans la moyenne suisse. Un rapport à ce propos est en cours d'élaboration.

La bibliothèque occupe actuellement trois apprentis qui font un apprentissage d'assistant-e en information documentaire ainsi que deux stagiaires qui vont entreprendre une formation de bibliothécaire. En outre,

les civilistes qui sont engagés sont très utiles puisqu'ils font des travaux qui ne pourraient pas être assurés par le personnel permanent.

## Questions

**4347200** Recettes : Fr. 7'000.—. Ces recettes ont été surestimées dans le budget 2006 où elles figurent pour Fr. 40'000.—. Elles concernent les personnes qui habitent hors du canton et paient une cotisation de Fr. 40.— par année pour disposer des services de la bibliothèque. Dans les 3 à 4 ans, ces rentrées devraient se stabiliser à Fr. 10'000.— par année, environ.

**4611000** Subventions cantonales : Fr. 700'000.—. Elles devraient être maintenues pour 2007. Elles seront re-négociées l'an prochain pour la période 2008 - 2012.

## Bibliothèque des jeunes

Il existe un projet de mise en réseau avec Le Locle. Un dossier a été présenté à la loterie romande et accepté par cette dernière afin d'acquérir un fonds de 300 à 500 DVD. Ainsi, ce nouveau secteur pourra être ouvert sans qu'il en coûte quelque chose à la Bibliothèque des Jeunes.

## 5. Secteur de la Jeunesse

Des travaux sont en cours suite au déménagement de la Ligue pulmonaire. Ils sont exécutés par le Service des bâtiments et le coût des travaux s'élève à Fr. 40'000.—. Le CAR pourra ainsi mieux respirer.

A la question de savoir si certains travaux sont effectués par les jeunes, il est répondu qu'ils sont exécutés par ces derniers lorsqu'il s'agit de petits travaux.

Le CAR anime depuis quelques années des activités hors murs, par la mise en place d'activités au jour le jour dans les quartiers tels que la piscine, Esplanade, la Place du Bois. En créant l'événement, par ces activités organisées de manière ponctuelle, le CAR a suscité la venue de nouveaux jeunes dans ses murs.

Le repas de l'écolier reçoit chaque jour 25 à 26 enfants à la Charrière. Il répond à un véritable besoin.

La baisse de 0,5 poste en 2005 se fait ressentir dans les activités proposées. Ainsi, les jeunes qui ne peuvent participer aux activités s'inscrivent dans les colonies qui ont de très longues listes d'attente.

**Question**

**3161000** Locations : Fr. 11'200.—. La baisse des locations tient au fait qu'il n'y a plus de facturation entre services si les bâtiments ne font pas partie du patrimoine financier.

**Délégué à la Jeunesse****Parlement des jeunes****Question**

**3659200** Montant pour actions, Conseil des élèves : Fr. 11'000.—. Ce montant est supérieur aux comptes 2005 où il s'élève à Fr. 4'000.—. Le Conseil des élèves est l'émanation des écoles. Il ne s'est pas passé grand-chose ces dernières années. Les actions de ce conseil sont organisées ponctuellement. Il semble important au délégué à la jeunesse de réactiver ce conseil sous d'autres formes, sans passer nécessairement par les écoles. La sous-commission aimerait que le projet soit réactivé et qu'un projet de règlement soit préparé. Affaire à suivre.

Quatre projets sont actuellement menés par le délégué à la jeunesse.

1. Qualité de vie dans les communes. Ce projet est pris en charge par Promotion Santé Suisse ; il vise à la suite d'une réflexion entre l'ensemble des habitants d'un quartier à proposer plusieurs projets. Le Conseil communal s'engagerait à en exécuter au moins un.
2. « Les communes bougent ». Il s'agit de s'engager à implanter dans l'administration communale et plus largement chez l'ensemble des partenaires, une politique de prévention, au niveau de l'alcool en particulier et des autres dépendances (projet soutenu par la Confédération).
3. Dans le cadre de la mise en place des activités extra-scolaires, des projets dans le domaine sportif (offerts à des prix réduits), permettant d'accueillir des élèves entre 16h00 et 17h00, sont en cours de finalisation.
4. Une nouvelle version du "Coup de pouce pour majeur" est prévue, afin d'assurer sa diffusion sur le plan cantonal.

**6. Office des Sports**

Il est prévu :

- Aux Forges, un investissement de 1,3 million pour aménager un terrain synthétique ainsi que Fr. 370'000.— pour la réfection des vestiaires.

- Un investissement de Fr. 300'000.— pour la buvette de la Charrière à condition que le FCC y participe, par des recherches de sponsoring, par exemple.

En outre, il est évoqué le projet (déjà traité en Commission des sports) de M. Tacconi, investisseur italien, de créer un centre sportif comprenant hôtel, piscine couverte, espace santé, école de foot (sport-études), ainsi qu'un centre commercial. Un terrain de 29'000 m<sup>2</sup> serait attribué en droit de superficie.

Le projet, s'il doit voir le jour, se réaliserait ainsi :

Au début 2007, le Conseil général devrait voter un plan spécial. Ensuite le Conseil communal devrait étudier les bases du contrat liant l'investisseur à la Commune. En contrepartie, l'investisseur s'engagerait à investir 3 millions dans la réfection du terrain principal, de l'éclairage et de la tribune ouest de la Charrière, qui resterait propriété de la Commune.

A la demande de savoir si le télésiège du Chapeau râblé est subventionné, il est répondu que l'éclairage est assuré par la Ville et que des aides ponctuelles peuvent être accordées. Il a été relevé l'importance de cette infrastructure pour les jeunes adolescents de la ville.

En ce qui concerne le projet de halle de sport face à l'usine électrique, il est rappelé que la subvention fédérale sera accordée si le projet se concrétise avant fin 2007.

Les travaux de la patinoire sont terminés. Le budget a été respecté. Le fonds cantonal des sports versera une subvention de Fr. 200'000.—.

Le projet d' «Application de gestion des infrastructures sportives » est bien avancé. Son coût de Fr. 40'000.— est totalement subventionné par l'Office fédéral du sport. Grâce à cet outil, le public a à sa disposition en ligne : une vue de l'ensemble des salles de sport, un plan d'occupation, la possibilité de réserver avec une réponse par courriel automatique. La facturation est assurée par le SAP grâce à une reprise des informations. Ce projet développé par le CEG et le SIC communal pourra être vendu à des utilisateurs potentiels.

Le bloc de béton supportant l'ancien compresseur de la patinoire a été détruit.

Le Service des sports occupe régulièrement, à sa grande satisfaction, un stagiaire (partagé avec les affaires culturelles) venant de Winterthur (payé par cette ville). Il effectue des travaux que le service n'aurait pas le temps de mener à bien.

Le poste 3657700 Manifestations sportives s'élève à Fr. 155'000.—. La Commission des sports devra reprendre la question de la politique de

subventionnement (direct et indirect) dès le début de l'année prochaine, conformément aux intentions qui figurent dans le rapport sur la politique des sports.

### **Terrains de jeux et halles de gymnastique**

#### **Question**

**4271400** Loyers : Fr. 50'000.—. Ce poste figurait pour Fr. 250'000.— dans le budget 2006. Ce poste avait été surestimé.

Le rapporteur : Philippe Lagger

Annexes : Détail des subventions accordées